

**Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 27 novembre 2024**

Rapporteur d'information : Gilles-Olivier BRON

**INFORMATION DE DÉPASSEMENT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT 7206.102.3132002  
CANALISATIONS ET ÉGOUTS (FIA) : HONORAIRES D'ARCHITECTES ET INGÉNIEURS**

M. NG, ingénieur civil – chef de projets au Service de l'aménagement (SAM), annonce qu'il y a un dépassement de crédit sur la ligne budgétaire 7206.102.3132002 (Canalisations et égouts – FIA : honoraires d'architectes et ingénieurs) de plus de 5%, ce qui implique une information à la commission selon le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC B 6 05.01, art. 51). Cette ligne est prévue pour les études de faisabilité, liées aux projets inscrits au PPI.

Si un montant de CHF 110'000.00 a été inscrit au budget 2024, les dépenses estimées au 31 décembre 2024 s'élèveront, elles, à CHF 142'000.00. M. NG explique toutefois que ce dépassement n'aura pas de vraie incidence sur les comptes communaux, puisque cet excédent de dépenses sera couvert par les remboursements du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Un commissaire (VERT.E.S) demande pourquoi il y a un tel dépassement de crédit. M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, répond qu'il s'agit de dépenses irrégulières et donc compliquées à planifier correctement. Pour comparaisons, le rapporteur rappelle que c'est un montant de CHF 100'000.00 qui était inscrit au budget 2023, et de seulement CHF 30'000.00 au projet de budget 2025 que le Conseil municipal s'apprête à voter.

Au vu des explications, la commission du génie civil et des équipements prend acte de ce dépassement de crédit. Il sera soumis formellement au vote lors de l'approbation de la DA relative aux comptes de fonctionnement 2024.